



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 58861

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le budget de l'agence européenne de la défense. Il lui demande des précisions sur le budget alloué au poste « recherche et développement » dans cette structure.

Texte de la réponse

Le premier budget de l'Agence européenne de défense, adopté le 22 novembre 2004 par les ministres de la défense des 24 pays participants, prévoit pour l'année 2005 une contribution des États de 19,9 millions d'euros. La contribution de la France s'élève à 3,21 millions d'euros, soit 16 % du montant global. Ce budget de fonctionnement est basé sur un effectif de 80 personnes, que l'Agence devrait atteindre au cours de l'année 2005, et comprend une partie opérationnelle de 3 millions d'euros permettant à l'Agence d'une part de lancer des études d'évaluation dans ses différents domaines d'action, d'autre part d'assurer un financement des programmes de recherche pilotes ou d'actions préparatoires. L'Agence bénéficiera également des moyens alloués à la recherche et au développement dans le cadre du Groupe armement de l'Europe occidentale (GAEO). En effet, l'Agence reprendra dans le courant de l'année 2005 les activités de recherche et technologie de la commission II du GAEO. La France participe actuellement à environ 60 projets sur les 120 gérés par le GAEO, pour un flux annuel d'environ 10 millions d'euros. Enfin, au-delà de cette base d'activités, l'essentiel du budget de recherche et développement de l'Agence devrait à l'avenir concerner des projets spécifiques qui seront lancés entre pays volontaires, chacun apportant sa part de financement selon des répartitions décidées au cas par cas.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58861

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2078

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3242